

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°21-2022

Date de convocation :
24/03/2022

Date d'affichage :
04/04/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 8**

**Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0**

**Objet : Demande de
subvention – ADAC**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents : Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul, absent donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme MEULIN Maryline, absente donne pouvoir à M. BOULET Bernard ; Mme KIENZEL Delphine absente.

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION – ADAC

VU la demande de subvention de M. DUMONT Joël, Président de l'ADAC ;

Considérant que M. VAN LAECKEN Patrick est membre du bureau de l'ADAC [Secrétaire], il est invité à quitter la salle du Conseil Municipal le temps du débat et vote de la demande de subvention de l'ADAC.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ADAC est une association locale qui contribue à préserver le devoir de mémoire.

M. le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 500€

Après délibération, 9 voix **POUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 500€ à l'ADAC.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Le Maire

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

